

# Le gaspillage alimentaire divisé par deux aux écoles

Dans le cadre de la loi Egalim visant à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, la commune a instauré, depuis novembre 2021, un « défi assiettes vides » passant par une pesée bisannuelle des restes, cuisine et assiettes, afin d'établir un diagnostic régulier de la démarche.

Un bilan très positif puisque, si en 2021 l'ensemble des quantités gaspillées s'élevait à environ 3 tonnes, en 2023, celui-ci est descendu à 1,8 tonne. Soit une économie financière de près de 5 800 € (coût estimé à 14 086 € en 2021 et 8 300 € en 2023).

« **Un résultat obtenu grâce à un allongement de la pause repas, une réduction de 5 % des commandes auprès du service de restauration et la réduction du grammage pour certains aliments gaspillés** », explique Jocelyn Parrot, élu et coordinateur des actions, qui estime être passé d'un gaspillage « **fort** » à un gaspillage « **modéré** » « **Il est difficile de voir comment aller plus loin car les mesures mises en place ont fait effet.** »

Information auprès des enfants, réflexion autour des fruits qui représentent près d'un tiers du gaspillage, faire de la pause repas un moment encore plus apaisé sont autant de pistes de réflexion envisagées pour poursuivre la démarche « **sans culpabiliser les enfants** ».



Les élus ayant participé à la pesée des assiettes dans les cantines des écoles. Ouest-France